



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 77 a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. En 1991, constatant les destructions que des décennies de conflits armés et politiques permanents faisaient subir à leurs communautés et à leurs économies, et comme suite à la décision prise à leur séminaire – atelier sur les mesures de confiance, la sécurité, le désarmement et le développement dans la sous-région de l'Afrique centrale, tenu à Yaoundé du 17 au 21 juin 1991, les gouvernements des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont demandé l'assistance et le soutien de l'Assemblée générale pour mettre en place un mécanisme de dialogue et de renforcement de la confiance qui leur permettrait d'instaurer la paix et la sécurité ainsi que de favoriser le développement économique dans leur région.

2. En conséquence, le 6 décembre 1991, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 46/37 B, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction l'initiative prise par les États membres de la CEEAC en vue de promouvoir les mesures de confiance, le désarmement et le développement dans leur

sous-région, notamment par la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le 28 mai 1992, le Secrétaire général a procédé à la création dudit comité consultatif permanent. Depuis sa création, ce comité s'est employé à élaborer et à promouvoir des mesures dans les domaines de la diplomatie préventive et de l'instauration et de la consolidation de la paix. Le Secrétaire général est tenu de présenter chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur les activités du Comité.

3. Par sa résolution 53/78 A du 4 décembre 1998, relative aux activités du Comité consultatif permanent, l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance afin d'atténuer les tensions et les conflits dans la sous-région et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable en Afrique centrale; réaffirmé également son soutien au programme de travail du Comité; prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire aux droits de l'homme de prêter leur concours à la création du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale; et prié également ce dernier, en application de la résolution 1197 (1998) du Conseil de

* A/54/150.

sécurité, d'apporter aux pays membres du Comité consultatif permanent l'appui nécessaire au bon fonctionnement des mécanismes d'alerte rapide qu'ils venaient d'établir, de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité et de présenter à l'Assemblée, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.

4. Le présent rapport, qui est donc soumis en application de la résolution 53/78 A, porte sur les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif permanent depuis la présentation, le 11 septembre 1998, du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée à sa cinquante-troisième session (A/53/369). Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, le Secrétaire général a suivi de près l'évolution de la situation dans la région et les activités du Comité et a soutenu l'objectif consistant à renforcer les mesures de confiance régionales visant à régler les nombreuses questions de sécurité auxquelles les États d'Afrique centrale doivent faire face. À la dixième réunion ministérielle du Comité, tenue à Yaoundé du 26 au 30 août 1998, le Secrétaire général était représenté par cheikh Tidiane Gaye, Directeur du Bureau des Nations Unies en République démocratique du Congo.

5. Invité par le Gouvernement camerounais, le Secrétaire général a été représenté par M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général au Département des affaires politiques, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Afrique centrale tenu à Yaoundé les 25 et 26 février 1999. Le 25 juin, le Secrétaire général a été représenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Afrique centrale, tenu à Malabo, par son Représentant spécial auprès de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA).

6. En juillet, M. Halidou Ouedraogo, économiste principal à la Commission économique pour l'Afrique et Secrétaire de l'Équipe spéciale interorganisations sur le redressement et le développement de l'Afrique, intervenant au nom du Secrétaire général, a présenté le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) lors d'un séminaire organisé par le Comité consultatif permanent à Yaoundé du 19 au 21 juillet. Le séminaire sous-régional de haut niveau sur l'examen et la mise en oeuvre, dans la région de l'Afrique centrale, des recommandations contenues dans ledit rapport du Secrétaire général, a été organisé en application d'une décision du Comité consultatif permanent à sa dixième réunion ministérielle, tenue à Yaoundé du 26 au 30 octobre 1998. M. Ouedraogo a également lu un message du Secrétaire général à la onzième réunion ministérielle, tenue à Yaoundé du 21 au 23 juillet 1999.

7. S'agissant de l'assistance fournie au Comité consultatif permanent au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, s'est engagée dernièrement à désigner, dans un proche avenir, un spécialiste des questions des droits de l'homme qui prêterait son concours au Centre pour les droits de l'homme et la démocratie qui doit être créé par le Comité. Ce fonctionnaire, qui agira en qualité de consultant régional du Centre, sera chargé de fournir des services consultatifs au pays hôte, le Cameroun, et de mettre ce centre sur pied.

8. Le 30 avril, le Secrétaire général s'est entretenu avec le général Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, qui l'a informé des derniers éléments concernant la décision du Comité consultatif permanent de créer une structure de prévention, de gestion et de règlement des conflits dans la région de l'Afrique centrale, ainsi que de l'état d'avancement des efforts faits pour créer un parlement sous-régional pour l'Afrique centrale.

9. Au cours de la période à l'examen, le Secrétariat a continué d'apporter son concours à l'action menée pour rétablir la paix dans plusieurs pays de la région déchirés par des conflits sanglants. Le Représentant du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Berhanu Dinka, a continué de participer activement à la recherche de la paix dans cette région. En avril, le Secrétaire général a nommé M. Moustapha Niasse Envoyé spécial pour le processus de paix en République démocratique du Congo. M. Niasse a été chargé de consulter toutes les parties au conflit en vue d'établir une analyse approfondie de la situation qui permettrait à l'Organisation des Nations Unies de concevoir, en collaboration avec les parties concernées, un plan de paix approprié pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Son rapport a beaucoup contribué à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1258 (1999), par laquelle le Conseil a autorisé, si les conditions de sécurité le permettent, le déploiement d'une mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Par ailleurs, M. Fall a participé à plusieurs reprises à un certain nombre de pourparlers de paix organisés par la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à propos de la situation en République démocratique du Congo. Ces pourparlers ont abouti à la signature par les États concernés, le 10 juillet 1999, à Lusaka, de l'accord sur le cessez-le-feu concernant le conflit en République démocratique du Congo. Le Département des affaires politiques surveille actuellement la mise en oeuvre de cet accord. Il travaille en outre en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix à

l'élaboration du plan de mise en oeuvre de la résolution 1258 (1999) du Conseil de sécurité.

II. Réunions du Comité consultatif permanent

10. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, les États membres du Comité consultatif permanent, avec le concours du Secrétariat, ont poursuivi l'étude des menaces qui continuent de peser sur la paix et la sécurité de leur région en vue de favoriser l'instauration d'une paix et d'un développement durables ainsi que de prévenir de nouveaux troubles dans la région. Ils ont également continué d'activer la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités lancées les années précédentes. Outre les consultations mentionnées plus haut, des consultations et des réunions plus officielles se sont tenues à différents niveaux. Ainsi, les chefs d'état-major des forces armées des pays de la région ont tenu un certain nombre de réunions consacrées aux opérations de maintien de la paix. Plusieurs réunions ont été également organisées entre le Cameroun et le Tchad et entre le Cameroun et le Gabon pour trouver les moyens de freiner le développement du phénomène des attaques à main armée sur les routes.

11. Parallèlement à ces efforts, les pays membres du Comité consultatif permanent, agissant par l'entremise du Comité des directeurs de la police des pays d'Afrique centrale, ont entrepris à maintes occasions une action collective pour s'attaquer au problème croissant de la criminalité transfrontière. Le Comité des directeurs de la police a grandement contribué à l'harmonisation des structures opérationnelles des bureaux centraux nationaux de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ainsi qu'à la facilitation de l'échange de renseignements sur les questions de police. Dans l'intervalle, les États membres chargés d'accueillir les différentes institutions créées sous l'égide du Comité consultatif permanent ont continué de chercher les moyens de donner pleinement corps aux institutions qu'ils accueillent.

12. Dans le même temps, lors de la dixième réunion ministérielle, tenue à Yaoundé du 26 au 30 octobre 1998, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Comité consultatif permanent ont pris acte de la nécessité d'établir une structure de prévention, de gestion et de règlement des conflits à l'intérieur de la région et recommandé la convocation d'une réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la sous-région en vue d'examiner la possibilité de créer un conseil supérieur pour la promotion de la paix et la prévention, la gestion et le règlement des crises et des conflits armés en Afrique centrale. Les ministres ont également adopté la Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et

le développement, dans laquelle ils ont insisté sur l'importance politique du Comité en tant qu'enceinte privilégiée pour le dialogue sur les mesures de confiance dans la sous-région.

13. Comme suite à la recommandation des ministres, le Président de la République du Cameroun, Paul Biya, a convoqué un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Afrique centrale, les 25 et 26 février 1999. À l'issue de ce sommet, qui s'est tenu à Yaoundé, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de créer le conseil supérieur proposé et l'ont baptisé Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale (COPAX). En conséquence, ils ont chargé leurs ministres des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et de l'intérieur et de la sécurité de se rencontrer le plus rapidement possible pour mettre la dernière main au projet de mandat de cette nouvelle institution sous-régionale.

14. Les chefs d'État et de gouvernement ont également adopté la Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale, dans laquelle ils ont, notamment, réaffirmé leur engagement en faveur des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Charte de l'OUA, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États; le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État; l'inviolabilité des frontières héritées de l'ère coloniale; le droit à la paix et à la sécurité; et le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Ils ont également réaffirmé leur volonté de renforcer la sécurité de la sous-région en luttant contre les actes de déstabilisation dont tout État membre ferait l'objet.

15. Lors d'une réunion ultérieure, tenue à Yaoundé les 12 et 13 mars, les ministres ont établi le texte définitif du mandat susmentionné, qui a été présenté à la réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Malabo le 25 juin. Audit sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'intégrer le COPAX à la CEEAC. En conséquence, ils ont demandé au Secrétaire général de la CEEAC de préparer la révision du traité portant création de cet organisme et ils ont créé le poste de Secrétaire exécutif à la paix, à la sécurité et aux affaires humanitaires, dont ils ont nommé le premier titulaire. Ils ont également décidé de créer un réseau de parlementaires de la sous-région chargé d'étudier les modalités de mise en place du parlement sous-régional créé précédemment.

16. Conformément à son programme de travail pour la période à l'examen, le Comité a organisé un séminaire sous-régional de haut niveau sur l'examen et la mise en oeuvre, dans la région de l'Afrique centrale, des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur

les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Ce séminaire, qui s'est tenu à Yaoundé du 19 au 21 juillet, a rassemblé des responsables gouvernementaux, des parlementaires et des membres de la société civile des États membres du Comité consultatif permanent ainsi que des représentants d'entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les travaux du séminaire portaient sur les sept thèmes suivants : typologie des conflits et des crises en Afrique centrale; mécanismes et modes de règlement pacifique des conflits et des crises; mesures concrètes de prévention des conflits et de l'insécurité en Afrique centrale; mesures de rétablissement et de maintien de la paix; mesures de consolidation de la paix; promotion du droit international humanitaire; et promotion de la bonne gouvernance.

17. Les participants ont félicité le Secrétaire général pour son rapport et ont relevé la concordance entre plusieurs des décisions adoptées par le Comité consultatif permanent dans le cadre de ses activités et les recommandations contenues dans ledit rapport. Les participants se sont très longuement arrêté sur l'examen des recommandations du Secrétaire général relatives aux mesures de consolidation de la paix, à savoir la remise en place des institutions; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants; le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées; la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance; la résorption de la masse des armes de petit calibre en circulation et le désarmement des groupes ou individus qui en sont détenteurs; la création d'une culture de paix basée sur des principes et pratiques démocratiques et sur la tolérance et la coexistence pacifique entre les groupes ethniques; et la mobilisation des ressources internes et internationales pour la reconstruction et la reprise économique.

18. Le droit international humanitaire constituait un autre sujet de grave préoccupation pour les participants, qui ont stigmatisé les violations massives et récurrentes des règles du droit international humanitaire perpétrées à l'occasion des multiples conflits survenus en Afrique centrale, en particulier lorsque les principales victimes en sont les adolescents, les enfants, les femmes, les civils et les réfugiés, ainsi que le personnel des organisations humanitaires. À cet égard, ils ont insisté sur la nécessité d'intensifier la diffusion des règles du droit international humanitaire et d'en promouvoir le respect, que ce soit en adoptant des mesures d'ordre législatif, réglementaire et pratique destinées à sanctionner les violations du droit international humanitaire, ou d'incorporer l'étude de ce droit dans les programmes d'instruction militaire ou civile. Les participants ont également insisté sur la

nécessité pour les pays de l'Afrique centrale d'intensifier leurs efforts en vue de la création des conditions propices à la croissance économique et à la réalisation d'un développement humain durable comme moyen de prévenir les conflits. Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté une série de recommandations dont l'application favoriserait l'instauration d'une paix et d'un développement durables dans la région de l'Afrique centrale.

19. Le Secrétaire général encourage vivement les pays membres du Comité consultatif permanent à appliquer les mesures et principes recommandés dans le rapport du séminaire (A/54/209-S/1999/859, annexe) et demande à tous les départements/organismes compétents, ainsi qu'aux autres organisations internationales et non gouvernementales, d'aider le Comité à appliquer ces recommandations.

20. À leur onzième réunion ministérielle tenue à Yaoundé du 21 au 23 juillet, les ministres ont exprimé leur grave préoccupation devant la détérioration de la situation en matière de sécurité en Angola. Ils ont fait leur la position adoptée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernements de l'OUA tenu à Alger ainsi que les diverses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à propos de la situation en Angola. À cet égard, les ministres ont demandé la convocation d'urgence d'un sommet régional pour tenter de sortir de l'impasse. Les ministres ont dit leur satisfaction devant l'heureuse issue des efforts faits dans le cadre du Comité consultatif permanent pour obtenir la levée des sanctions contre le Burundi. Ils ont demandé au médiateur du processus de paix au Burundi d'inviter toutes les parties au conflit à participer au processus de paix d'Arusha. S'agissant du conflit en République démocratique du Congo, les ministres se sont félicités de l'accord de cessez-le-feu conclu à Lusaka et ont demandé aux autres parties de signer cet accord et d'en respecter les termes. Ils ont aussi appelé à l'instauration d'un dialogue national entre tous les Congolais.

21. Exprimant leur préoccupation devant la situation grave créée par l'afflux massif de réfugiés au Gabon par suite des guerres qui se poursuivent dans les pays voisins, les ministres ont demandé à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, de fournir toute l'aide possible au Gabon, afin de limiter notamment le danger créé par l'arrivée sur son territoire de réfugiés armés. Les ministres ont relevé avec satisfaction les efforts faits par les autorités congolaises pour rétablir la paix et instaurer la réconciliation nationale dans leur pays. Ils ont demandé à tous les habitants du Congo de participer au dialogue national lancé par le Président Denis Sassou Nguesso.

22. Le Comité doit tenir sa douzième réunion ministérielle à N'Djamena, du 27 au 30 octobre.

III. Programme et activités pour 1999-2000

23. Pour la période 1999-2000, le Comité continuera d'œuvrer à l'application des importantes décisions prises au cours des années précédentes, en particulier la création du mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la région de l'Afrique centrale. Il s'emploiera également à mettre au point de nouvelles mesures de confiance visant à régler les problèmes de sécurité dans la région. Son futur programme de travail sera décrit de manière plus détaillée dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

IV. Questions administratives et financières

24. Les États Membres de l'ONU se rappelleront que deux réunions ministérielles par an seulement sont financées par le budget ordinaire, les autres activités étant financées au moyen de contributions volontaires versées par des États Membres et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale créé en 1996. Par suite de la diminution des ressources dudit fonds, le Secrétaire général appuie résolument et fait sien l'appel adressé par l'Assemblée générale aux États Membres et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales afin qu'elles versent de nouvelles contributions volontaires au fonds pour faciliter la bonne mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif permanent.

V. Conclusions et observations

25. La région de l'Afrique centrale demeure certes l'une des régions les plus troublées de l'Afrique, mais ses pays membres ont parcouru un long chemin dans la recherche des moyens d'instaurer la paix et la sécurité dans leur sous-région. La décision prise récemment par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la région de l'Afrique centrale d'intégrer le COPAX à l'organigramme de la CEEAC montre à l'évidence qu'ils sont résolus et déterminés à devenir les garants de leur sécurité régionale. Pour favoriser la paix, la sécurité, la stabilité et le développement, les dirigeants des pays de l'Afrique centrale ont tiré parti des pratiques et des expériences des autres sous-régions.

26. Si l'on excepte la détérioration de la situation politique et de la sécurité en Angola, une certaine amélioration semble se dessiner en ce qui concerne la situation politique et la sécurité de la plupart des pays de la région de l'Afrique centrale. La signature de l'accord de cessez-le-feu en ce qui concerne le conflit en République démocratique du Congo a donné un nouvel élan au processus de paix. Les relations entre le Cameroun et le Nigéria sont en train de s'améliorer, comme le prouve la série de contacts de haut niveau entre les deux pays qui ont eu lieu au cours de la période examinée.

27. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, les États membres de la région de l'Afrique centrale ont essayé de s'attaquer à certains des problèmes les plus pressants qui touchent la paix et la sécurité de leur région. Comme on l'a vu plus haut, ils ont grandement contribué à la levée des sanctions imposées à l'encontre du Burundi. Ils ont activement contribué à encourager le dialogue entre les factions rivales dans les pays déchirés par des conflits. Certains dirigeants de ces pays ont fait office de médiateur. Un certain nombre de réunions officielles ont été organisées pour essayer de trouver des solutions viables et des moyens de régler la situation critique en Angola et en République démocratique du Congo. Les membres du Comité consultatif permanent ont tenu leurs réunions et consultations de la manière la plus ouverte et la plus franche. Ils n'ont pas hésité à se parler le langage de la vérité lorsque les décisions et les actions de certains membres ont eu des répercussions négatives sur la sécurité nationale et régionale.